

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021

Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance extraordinaire ce 20 décembre 2021 à 19 h 30 à huis clos à la salle communautaire

Sont présents : Audrey Ouellette, conseillère ainsi que Joël Fontaine, Jean-Claude Gagnon, Mathieu Henri, Roger East et Jean-Paul Pelletier, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Assistent également à la séance : Sylvie Tardif, greffière-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 1540-2021 du 15 décembre 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 24 décembre 2021;

Considérant l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication à la condition que cette séance soit publicisée dès que possible;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

En conséquence, il est proposé par Mathieu Henri et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique et que l'enregistrement audio de la présente séance soit disponible sur le site Internet de la municipalité.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire

ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement fixant les taux de taxes 2022 (règlement no 2022-229)
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement de taxation pour les travaux relatifs au cours d'eau Langlois (règlement no 2022-230)
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement de taxation pour les travaux relatifs au cours d'eau Fortier-Nolette A (règlement no 2022-231)
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement de taxation pour les travaux relatifs au cours d'eau Fortier-Nolette B (Rivière à Joannette) (règlement no 2022-232)
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement de taxation pour les travaux relatifs au cours d'eau Fortier-Nolette C (règlement no 2022-233)
6. Fonds de contribution individuelle (Éoliennes de l'Érable)
7. Renouvellement - mandat - émission et vérification des demandes de permis de construction/rénovation et environnementaux

8. Octroi d'un mandat d'architecture pour l'agrandissement du garage municipal
9. Octroi d'un mandat d'ingénierie pour la réfection d'une partie des rues du village
10. Demande d'appui de Ferme Pinette et fils inc. - CPTAQ
11. Demande d'appui du ministère des Transports - CPTAQ
12. Demande d'appui de Rêves Nature inc. - CPTAQ
13. Demande d'appui de Marc-André Mercier et als. - CPTAQ
14. Appropriation du surplus non affecté pour des dépenses imprévues
15. Période de questions
16. Levée de la séance

2021-12-332

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point « Demande de paiement - Côte de l'Église »; les membres de ce conseil ont reçu la documentation moins de 72 heures avant le début de la séance mais jugent la situation exceptionnelle. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS DE COMPENSATION POUR 2022

Monsieur Roger East, conseiller, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-229 fixant les taux de taxes et tarifs de compensation pour 2022.

Le projet de ce règlement est déposé séance tenante.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION POUR LES TRAVAUX RELATIFS AU COURS D'EAU LANGLOIS

Monsieur Joël Fontaine, conseiller, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement de taxation numéro 2022-230 pour les travaux relatifs au cours d'eau Langlois.

Le projet de ce règlement est déposé séance tenante.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION POUR LES TRAVAUX RELATIFS AU COURS D'EAU FORTIER-NOLETTE A

Monsieur Roger East, conseiller, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement de taxation numéro 2022-231 pour les travaux relatifs au cours d'eau Fortier-Nolette A

Le projet de ce règlement est déposé séance tenante.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION POUR LES TRAVAUX RELATIFS AU COURS D'EAU FORTIER-NOLETTE B (Rivière à Joannette)

Monsieur Mathieu Henri, conseiller, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement de taxation numéro 2022-232 pour les travaux relatifs au cours d'eau Fortier-Nolette B (Rivière à Joannette)

Le projet de ce règlement est déposé séance tenante.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION POUR LES TRAVAUX RELATIFS AU COURS D'EAU FORTIER-NOLETTE C

Madame Audrey Ouellette, conseillère, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement de taxation numéro 2022-233 pour les travaux relatifs au cours d'eau Fortier-Nolette C

Le projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2021-12-333

Fonds de contribution individuelle (Éoliennes de l'Érable)

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Monsieur Yves Charlebois, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Considérant qu'Éoliennes de l'Érable s.e.c. verse un montant pour compenser la présence et les impacts des éoliennes aux propriétaires n'ayant pas signé des contrats d'option et demeurant dans un rayon de 1,8 km d'une éolienne;

Considérant que ce montant doit être redistribué aux propriétaires résidents;

Considérant que la municipalité ne peut pas verser elle-même la compensation;

Il est proposé par Roger East et résolu de verser au Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand le montant reçu d'Éoliennes de l'Érable s.e.c., soit 34 338.32 \$ pour 2021 et de mandater le CDPE pour distribuer aux propriétaires résidents les montants auxquels ils ont droit.

Il est de plus résolu de verser à la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste la somme de 4 203.36 \$ provenant d'Éoliennes de l'Érable s.e.c. Adopté à l'unanimité des membres ayant le droit de vote sur cette question.

MM. Gagnon et Charlebois reprennent leur place à la table du conseil.

2021-12-334

Renouvellement - mandat - émission et vérification des demandes de permis de construction/rénovation et environnementaux

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu de renouveler le mandat de la firme 9398-1686 Québec inc. à titre d'agent à l'émission et vérification des demandes de permis de construction/rénovation et environnementaux pour la municipalité de Saint-Ferdinand à partir du 1^{er} janvier 2022 au tarif de 1080 \$/semaine (taxes en sus) pour une période de 50 semaines. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-12-335

Octroi d'un mandat d'architecture pour l'agrandissement du garage municipal

Il est proposé par Roger East et résolu d'octroyer un mandat à Maîtres Créatifs Architectes pour la réalisation de plans concepts ainsi que d'une estimation budgétaire pour la construction d'un espace d'entreposage ainsi que la création de bureaux et de douches au montant de 6 255 \$ (taxes en sus) selon l'offre de service datée du 28 septembre 2021. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-12-336

Octroi d'un mandat d'ingénierie pour la réfection d'une partie des rues du village

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'octroyer un mandat au service d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités pour la réalisation des plans et des devis pour la réfection de rues dans le village selon l'offre de service datée du 8 octobre 2021 selon une tarification horaire. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-12-337

Demande d'appui - Ferme Pinette et fils inc. - CPTAQ

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Attendu que le demandeur, Ferme Pinette et fils inc. s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de renouveler l'autorisation d'exploiter une sablière sur une partie des lots 700 et 702 du rang 10, cadastre du Canton d'Halifax (lot 6 117 612 du cadastre rénové du Québec);

Attendu que la présente demande vise une superficie de 7,83 hectares et que la demande n'a pas pour objet d'agrandir le site existant;

Attendu que la sablière sur les lots visés par la demande est déjà en exploitation;

Attendu que cette autorisation n'affecterait d'aucune façon le potentiel agricole des lots voisins;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur présentement;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Henri et résolu d'appuyer auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande de Ferme Pinette et fils inc. pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une sablière, une partie des lots 700 et 702 du rang 10, cadastre du Canton d'Halifax (lot 6 117 612 du cadastre rénové du Québec) d'une superficie de 7,83 hectares. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-12-338

Demande d'appui - ministère des Transports - CPTAQ

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que la demande présentée consiste en une reconstruction complète du pont P-04630 traversant le ruisseau Larose, situé sur la route 165 et plus spécifiquement l'acquisition d'emprise permanente de deux portions de 90 m² chacune sur une partie des lots 611-11, 611, 610-1 et 609, cadastre du Canton d'Halifax;

Attendu que la demande présentée consiste également à l'acquisition d'emprise temporaire et de servitude requise pour les travaux sur une superficie de 1185,6 m² sur une partie des lots 611-11, 611, 610-1 et 609, cadastre du Canton d'Halifax;

Attendu que l'article 41 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles mentionne qu'un Ministère peut lotir ou aliéner des parties de terrains à des fins de travaux d'amélioration d'utilité publique, telles que les modifications présentées au numéro de plan AA-8407-154-06-0128;

Attendu qu'après étude de cette demande, le chargé de projet en urbanisme et en environnement confirme que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur actuellement;

En conséquence, il est proposé par Audrey Ouellette et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand appuie la demande présentée par M. Pascal Lamothe, directeur de la coordination des relations avec le milieu au ministère des

Transports, représenté par Mme Vicky Plante, visant à acquérir une partie des lots 611-11, 611, 610-1 et 609, cadastre du Canton d'Halifax, totalisant une superficie de 90 m² chacune et d'utiliser une partie des lots 611-11, 611, 610-1 et 609, cadastre du Canton d'Halifax, totalisant une superficie de 1185,6 m² à des fins autres qu'agricoles, soit pour l'utilité publique. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-12-339

Demande d'appui - Camping Rêves Nature inc. - CPTAQ

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Attendu que le demandeur, Camping Rêves Nature inc., s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie du lot 6 234 893 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 3900 mètres carrés pour mettre en place un système de traitement des eaux usées par infiltration et utiliser un puits existant;

Attendu que selon les ingénieurs mandatés au dossier, il ne serait pas possible de réaliser le système d'assainissement des eaux usées à l'intérieur de la superficie autorisée par la Commission au dossier 427922, puisqu'une gravière-sablière a déjà été exploitée à cet endroit;

Attendu que le site visé par la demande est en friche et n'a jamais été utilisé pour des fins agricoles;

Attendu que cette autorisation n'affecterait d'aucune façon le potentiel agricole des lots voisins;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par Joël Fontaine et résolu d'appuyer auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande du camping Rêves Nature inc. pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour la mise en place d'un système de traitement des eaux usées et l'utilisation d'un puits existant sur une partie du lot 6 234 893 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3900 mètres carrés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-12-340

Demande d'appui - Marc-André Mercier et als. - CPTAQ

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Attendu que les demandeurs s'adressent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser Stéphane Nolet à aliéner une partie des lots 649-1 et 650-5, cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford, soit une superficie de 1,2020 ha en faveur de Marc-André Mercier;

Attendu que les demandeurs s'adressent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser Marc-André Mercier à aliéner une partie du lot 650, cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford, soit une superficie de 0,4937 ha en faveur de Stéphane Nolet;

Attendu que les demandeurs s'adressent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin

d'autoriser 9314-8088 Québec inc. à aliéner une partie des lots 619A-1 et 619A, cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford, soit une superficie de 0,5096 ha en faveur de Marc-André Mercier;

Attendu que Marc-André Mercier n'a aucune issue directe à son érablière depuis le chemin public;

Attendu que la finalité de cette transaction ne change rien à la situation de la propriété qui continuera d'être utilisée pour des fins acéricoles;

Attendu que la transaction envisagée ne viendra pas affecter l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;

Attendu que cette autorisation n'affecterait d'aucune façon le potentiel agricole des lots voisins;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'appuyer auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande d'autorisation pour l'aliénation par Stéphane Nolet d'une partie des lots 649-1 et 650-5, cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford, soit une superficie de 1,2020 ha en faveur de Marc-André Mercier; la demande d'autorisation pour l'aliénation par Marc-André Mercier d'une partie du lot 650, cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford, soit une superficie de 0,4937 ha en faveur de Stéphane Nolet et la demande d'autorisation pour l'aliénation par 9314-8088 Québec inc. d'une partie des lots 619A-1 et 619A, cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford, soit une superficie de 0,5096 ha en faveur de Marc-André Mercier. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-12-341

Appropriation du surplus non affecté pour dépenses imprévues

Considérant le problème d'approvisionnement en eau potable nécessitant l'achat et le transport d'eau pour alimenter la population;

Considérant la réparation majeure aux étangs aérés nécessitant des travaux exécutés par des firmes spécialisées;

Considérant l'urgence d'agir dans les deux cas;

Considérant que les travaux sont finalisés;

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu d'autoriser l'affectation du surplus non affecté (poste budgétaire 5599100000) au montant de 50 000\$ pour les dépenses reliées à l'approvisionnement en eau potable (poste budgétaire 0241300521) et au montant de 200 000 \$ pour les dépenses reliées à la réparation et vidange aux étangs aérés (poste budgétaires 0241400521). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-12-342

Demandes de paiement - réfection de la Côte de l'Église

Il est proposé par Roger East et résolu d'accepter la demande de paiement no 4 au montant de 2 719.74 \$ (taxes incluses) et la demande de paiement no 5 finale au montant de 42 811.24 \$ (taxes incluses) de Les Constructions de l'Amiante inc. pour les travaux de réfection de la Côte de

l'Église, segment 77. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Aucune question

2021-12-343

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 55. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Greffière-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.